

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Quinzième session

Paris, 17-20 juin 1991

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Comité intergouvernemental de la  
protection du patrimoine mondial, culturel et naturel  
à la vingt-sixième session de la Conférence générale

RESUME

Le Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel a été créé en vertu de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session, le 16 novembre 1972.

Le présent rapport est soumis à la Conférence générale par le Comité susmentionné, conformément à l'article 29 (3) de ladite Convention qui stipule que "le Comité présente un rapport sur ses activités à chacune des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture".

I. COMPOSITION ET FONCTIONS DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

1. Le nombre des Etats ayant déposé un instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion à la Convention du patrimoine mondial était de 111 au début de la septième Assemblée générale, réunie au cours de la vingt-cinquième session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris, 1989). Leur nombre est passé à 117 à la date du 1er mars 1991. La liste de ces Etats figure à l'Annexe I. Il est à noter qu'en raison de l'unification de la République populaire démocratique du Yémen et de la République arabe du Yémen, intervenue le 19 mai 1990, et de l'unification de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne, le 3 octobre 1990, le nombre des Etats "parties" à la convention est de 115.

2. Lors de sa septième session, l'Assemblée générale a procédé à l'élection de sept membres du Comité en remplacement de ceux dont le mandat venait à expiration. Le Comité du patrimoine mondial est composé actuellement comme suit :

- 2 MAI 1991

Brésil\*\*, Bulgarie\*, Canada\*, Colombie\*\*\*, Cuba\*\*, Etats-Unis d'Amérique\*\*, France\*\*, Grèce\*, Inde\*, Indonésie\*\*\*, Italie\*\*, Mexique\*, Oman\*\*\*, Pakistan\*\*, Pérou\*\*\*, République arabe syrienne\*\*\*, République-Unie de Tanzanie\*, Sénégal\*\*\*, Thaïlande\*\*\*, Tunisie\*\*, Yémen\*.

3. Depuis le rapport antérieur soumis à la Conférence générale lors de sa vingt-cinquième session (doc. 25 C/90), le Comité s'est réuni à deux occasions : la première fois, au Siège de l'UNESCO du 11 au 15 décembre 1989, et la deuxième fois, à l'invitation des autorités canadiennes, à Banff, Alberta, du 7 au 12 décembre 1990.

4. Le Bureau du Comité a tenu respectivement ses quatorzième et quinzième sessions ordinaires du 11 au 14 juin 1990 et du 17 au 21 juin 1991. Il se composait comme suit :

Du 11 décembre 1989 au 7 décembre 1990 :

Président : M. A. Beschaouch (Tunisie)  
Vice-présidents : Bulgarie, Colombie, Grèce, Sénégal et Thaïlande  
Rapporteur : Mme C.S. Cameron (Canada)

Depuis le 7 décembre 1990 :

Président : Mme C.S. Cameron (Canada)  
Vice-présidents : Bulgarie, Mexique, Sénégal, Thaïlande et Tunisie  
Rapporteur : Mme Vlad Borrelli (Italie)

5. Les fonctions du Comité du patrimoine mondial telles qu'elles sont prévues dans la Convention peuvent se résumer comme suit :

- (i) identifier, sur la base des propositions d'inscription soumises par les Etats parties, les biens culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle qui seront protégés au titre de la Convention et inscrire ces biens sur la "Liste du patrimoine mondial" ;
- (ii) décider quels biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont à inclure dans la "Liste du patrimoine mondial en péril" ;
- (iii) déterminer les moyens et les conditions les plus appropriés d'utilisation des ressources du Fonds du patrimoine mondial pour aider, dans toute la mesure du possible, les Etats parties à préserver leurs biens de valeur universelle exceptionnelle.

## II. LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

6. Sur la base des propositions d'inscription soumises par les Etats parties conformément à l'article 11 de la Convention, le Comité du patrimoine mondial a, depuis son rapport antérieur à la Conférence générale, décidé d'ajouter à la Liste du patrimoine mondial 24 biens culturels, naturels et mixtes. Il convient de noter que certains de ces biens consistent en plusieurs monuments ou sites. A la date du 12 décembre 1990, le nombre total d'inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial s'élevait à 337, répartis comme suit : 241 biens ou sites culturels, 78 sites naturels et 14 mixtes, dont la liste figure à l'annexe II.

\* Etats dont le mandat s'achèvera à la fin de la vingt-sixième session de la Conférence générale.

\*\* Etats dont le mandat s'achèvera à la fin de la vingt-septième session de la Conférence générale.

\*\*\* Etats dont le mandat s'achèvera à la fin de la vingt-huitième session de la Conférence générale.

7. Lors de l'établissement de la Liste du patrimoine mondial, le souci du Comité a été de s'assurer que la Liste était aussi représentative que possible de tous les biens culturels et naturels dont la valeur universelle exceptionnelle répond aux termes de la Convention et aux critères d'évaluation des biens culturels et naturels adoptés par le Comité ; ces critères figurent dans le document : "Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial" (doc. WHC/2 révisé, décembre 1988). Le Comité a évalué chaque proposition d'inscription en fonction de ces critères, en tenant compte des commentaires de l'organisation non gouvernementale compétente : le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) ou l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) dont les représentants avec ceux du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICGROM) participent aux sessions du Comité avec voix consultative.

8. Devant l'augmentation du nombre de propositions d'inscription faites par les Etats parties, il s'est avéré plus que souhaitable de dresser des listes indicatives des biens susceptibles d'être proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, comme le stipule l'article 11 de la Convention. Pour l'ICOMOS qui, à la demande du Comité, doit examiner toutes les propositions d'inscription de biens culturels à la lumière d'études comparatives, il est nécessaire de disposer des listes indicatives dressées par les Etats parties concernés, afin d'évaluer les nouvelles propositions d'inscription. Pour l'UICN, qui a publié en 1982 un inventaire des plus importantes zones naturelles du monde, ces listes indicatives servent à améliorer et à mettre à jour l'inventaire mondial. Au 1er mars 1991, le Secrétariat avait reçu des listes indicatives de 53 Etats parties (voir annexe III).

9. Le Comité du patrimoine mondial est régulièrement informé de l'état de conservation des sites naturels et des sites mixtes grâce aux rapports établis par l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) et par le Secrétariat. Des rapports sur la conservation de 24 sites ont ainsi été présentés au Comité à sa treizième session (1989, Paris) et à sa quatorzième session (1990, Banff). Le Comité a noté avec satisfaction que l'état de conservation du Parc national de la Garamba (Zaïre), qui a bénéficié d'une importante aide financière du Fonds du patrimoine mondial, s'était beaucoup amélioré. Il s'est félicité des mesures prises par les autorités du Parc national Olympique (Etats-Unis) et du Parc national des Rocheuses (Canada) afin d'étendre la superficie de ces sites, comme le Comité l'avait recommandé au moment de leur inscription. Dans quelques cas, le Comité s'est inquiété de projets qui risqueraient de porter atteinte à la valeur des sites. C'est ainsi qu'à la suite des préoccupations exprimées par le Bureau du Comité, une étude a été entreprise, avec l'assistance financière du Fonds du patrimoine mondial, pour déterminer l'impact respectif de deux projets de création de routes (l'une à travers le Parc national du Niokolo-Koba, au Sénégal, et l'autre au nord de ce parc). Le Comité suit également de très près la situation en ce qui concerne un projet d'exploitation du minerai de fer dans la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba en Guinée.

10. Au vu des résultats obtenus dans le cadre de la mise en oeuvre d'un système de suivi de l'état de conservation des biens culturels, tout en reconnaissant que les réponses au questionnaire envoyé aux Etats parties ne permettaient pas toujours d'appréhender les problèmes qui se posaient, le Comité, lors de sa treizième session (Paris, 1989), a suggéré de faire davantage appel aux organisations non gouvernementales spécialisées dans la conservation pour aider le Secrétariat dans cette tâche. Un rapport établi sur la base de missions d'experts et d'informations reçues a été présenté à la quatorzième session du Comité (Banff, 1990). Le Comité a considéré lors de cette même session qu'il serait opportun de suspendre provisoirement le système évoqué plus haut pour procéder à une analyse approfondie des réponses reçues, effectuée en parallèle avec un diagnostic systématique des sites de l'Amérique

latine et des Caraïbes qui sera entrepris en coopération avec le Projet régional pour le patrimoine culturel et le développement en Amérique latine. Par ailleurs, le Comité, toujours lors de sa quatorzième session, s'est inquiété de la prolifération de projets immobiliers aux abords des sites culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et des nombreuses restaurations. Il a, en conséquence, décidé d'inclure dans les "Orientations" précitées une mention invitant les Etats parties à plus de vigilance et à tenir le Secrétariat informé de tout projet de nouvelles constructions ou de restauration impliquant des reconstructions susceptibles d'altérer l'authenticité des monuments dans des zones protégées par la Convention, pour que le Comité puisse participer à la recherche de solutions appropriées pour assurer la conservation intégrale de la valeur des sites inscrits.

11. En 1982, l'UICN a dressé la liste des plus grands sites naturels du monde. Elle sera complétée par une étude en cours sur les sites géologiques et fossilifères, qui a commencé en 1990 et sera achevée en 1991. A sa douzième session en 1988, le Comité a décidé d'entreprendre l'établissement d'une liste analogue pour les sites culturels. Un groupe d'études du Bureau, qui s'est réuni à Paris les 12 et 13 octobre 1990, a décidé que cette étude comprendrait quatre étapes : élaboration d'un projet de cadre de travail global ; insertion dans ce cadre des sites culturels actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ; insertion dans ce cadre des sites culturels proposés sur des listes indicatives présentées par les Etats parties à la Convention ; identification d'autres sites culturels dont l'inscription sur la Liste mérite d'être envisagée (en ayant recours à des experts, à l'ICOMOS/ICCROM, à des réunions régionales, à des sous-commissions des Etats parties, etc.). A sa quatorzième session, le Comité a pris connaissance des travaux effectués par deux experts en histoire, en archéologie et en histoire de l'art du Ministère grec de la culture, détachés en novembre 1990 par le gouvernement grec pour travailler à l'étude globale, d'une étude sur les sites médiévaux dans les Balkans réalisée bénévolement par le représentant de la Bulgarie au Comité et d'autres travaux préparatoires effectués par le Secrétariat. Le Comité a estimé que ces études fournissaient une base au Secrétariat pour poursuivre l'élaboration du cadre de travail.

### III. LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

12. Sur la base des principes directeurs préparés conjointement par l'ICOMOS et l'UICN et en raison des améliorations apportées à la gestion et à la protection de la zone de conservation de Ngorongoro (Tanzanie), le Comité a décidé, lors de sa treizième session, de retirer ce bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, à la demande des autorités tanzaniennes. Il a, lors de cette même session, décidé de l'inscription des mines de sel de Wieliczka (Pologne) et, lors de sa quatorzième session, de l'inscription de Tombouctou (Mali) sur ladite Liste jointe en annexe IV.

### IV. LE FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

#### (i) Contributions

13. Pour la période 1988-1989, les contributions totales des Etats parties au Fonds du patrimoine mondial s'élevaient à 2.702.349 dollars des Etats-Unis à la date du 15 février 1991. Pour la période 1990-1991, les contributions totales des Etats parties s'élevaient à 1.300.456 dollars des Etats-Unis à la date du 15 février 1991, dont 666.686 dollars des Etats-Unis sous forme de contributions obligatoires et 633.770 dollars des Etats-Unis comme contributions volontaires. En ce qui concerne les contributions volontaires, il est rappelé que le paragraphe 4 de l'article 16 de la Convention dispose que ces

contributions "... doivent être versées sur une base régulière, au moins tous les deux ans, et ne devraient pas être inférieures aux contributions qu'ils (les Etats parties ayant opté pour les contributions volontaires) auraient dû verser s'ils avaient été liés par les dispositions du paragraphe 1 du présent article" (le montant de la contribution obligatoire des Etats parties représentant actuellement 1 % de leur contribution annuelle au budget de l'UNESCO).

14. Il est à noter que, lors de sa treizième session, eu égard à la persistance des retards dans le versement des contributions au Fonds du patrimoine mondial, le Comité a décidé que les demandes d'assistance internationale ne seraient satisfaites que pour autant que l'Etat demandeur aurait acquitté sa contribution obligatoire ou volontaire pour l'année civile précédant celle de la requête. Le Comité a toutefois considéré que les demandes d'assistance d'urgence pour des biens inscrits ayant subi des dommages graves dus à des phénomènes soudains les mettant en danger imminent devraient continuer d'être satisfaites dans toute la mesure du possible.

(ii) Assistance aux Etats parties :

15. Pour la période allant du 1er juillet 1989 au 15 février 1991, plusieurs types d'assistance internationale ont été fournis aux Etats parties grâce au Fonds du patrimoine mondial, ils sont décrits ci-dessous.

Dollars E.U.

- (a) Assistance préparatoire (assistance pour la préparation de listes indicatives de biens culturels et/ou naturels susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et de demandes de coopération technique).

Une assistance préparatoire a été fournie aux Etats parties suivants :

Afghanistan, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Danemark, Indonésie, Malaisie, Maldives, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, Pérou, République dominicaine, Roumanie, Thaïlande, URSS et Yémen pour un montant total estimé

184.390

- (b) Assistance d'urgence (assistance pour des travaux relatifs à des biens culturels et naturels inscrits ou susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et qui ont subi ou sont menacés de dommages graves dus à des phénomènes soudains et inattendus). Une assistance d'urgence a été fournie :

Algérie : Consultants et équipements pour Tipasa suite à un tremblement de terre

15.083

Honduras : Préservation de peintures murales découvertes à Copan

7.000

Jamahiriya arabe Libyenne : équipement pour l'évacuation des eaux stagnantes à Leptis Magna

8.221

Népal : Contribution financière à d'urgents travaux de restauration de la toiture d'un des temples de Patan

34.000

Dollars E.U.

Portugal : mission d'évaluation des dégâts subis par le Monastère des Hiéronymites et la Tour de Belem à Lisbonne et le Monastère de Batalha à la suite de tempêtes

5.702

(c) Formation

Bourses individuelles : des bourses individuelles ont été attribués à des ressortissants des Etats parties suivants :

Albanie, Algérie, Bulgarie, Chili, Colombie, Congo, Equateur, Malawi, Maroc, Mauritanie, Nicaragua, Pérou, Sénégal, Turquie, Yougoslavie et Zaïre pour un montant total estimé à

117.546

Formation de groupe : une contribution financière a été accordée pour la culture à des cours internationaux de formation en conservation architecturale, restauration de peintures murales et principes scientifiques de conservation organisés par l'ICCROM à Rome, à un cours international ICCROM/UNESCO sur les techniques de conservation de la pierre à Venise, à un cours régional de l'ICCROM sur la conservation de peintures murales en Inde pour des boursiers de l'Asie du Sud et du Sud-Est, à un cours interrégional de conservation de monuments et villes historiques organisé Salvador de Bahia au Brésil, à un séminaire de préservation de peintures murales Taishan en Chine, et à un cours sur la conservation du bois à Trondheim en Norvège.

En ce qui concerne les sites naturels, les autorités camerounaises et françaises ont organisé conjointement un stage à l'intention des gestionnaires de zones protégées provenant de pays africains francophones. Ce stage portait essentiellement sur les principes et les pratiques de gestion des sites du patrimoine mondial (par exemple, la réserve de faune du Dja, au Cameroun) et sur l'exploitation des zones avoisinantes au bénéfice des populations locales. Plusieurs stages analogues, organisés en Amérique latine, ont été consacrés à des sites du patrimoine mondial tels que le Parc national de Tikal (Guatemala) et la réserve naturelle de Talamanca-La Amistad (Costa Rica).

Des ressortissants des Etats parties suivants en ont bénéficié :

Argentine, Bolivie, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Equateur, Etats-Unis/Brésil, Etats-Unis/Guatemala, Etats-Unis/Panama, Ethiopie, France/Bénin, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Hongrie, Indonésie, Mexique, Népal, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Sri Lanka et Turquie et, au niveau européen, République fédérale d'Allemagne, France et Royaume-Uni, le tout pour un montant total estimé à

511.800

Dollars E.U.

- (d) Coopération technique (pour des travaux de sauvegarde de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial) :

Pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1989, des projets ne dépassant pas 20.000 dollars ont été approuvés par le Président du Comité du patrimoine mondial pour les pays suivants : Colombie (Séminaire sur la conservation de Carthagène), Chypre (équipement pour Paphos), Guinée/Côte d'Ivoire (équipement pour le Mont Nimba), République-Unie de Tanzanie (équipement pour les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial) et Tunisie (mission pour la création du Parc national de Carthage) pour un montant total estimé à

41.403

Lors de sa 13e session, tenue à Paris du 11 au 15 décembre 1989, le Comité du patrimoine mondial a approuvé les projets suivants :

Equateur : équipement pour le Parc national des Galapagos

59.500

Grèce : équipement pour le site archéologique d'Epidaure

65.400

Népal : programme de sensibilisation du public et création d'un centre d'accueil au Parc national royal de Chitwan.

50.000

Pologne : travaux urgents de consolidation et de protection des Mines de sel de Wieliczka

45.000

République-Unie de Tanzanie : achat d'un camion et de matériel de projection pour le Parc national de Serengeti

30.000

Le Président du Comité du patrimoine mondial a approuvé en 1990 des demandes ne dépassant pas 20.000 dollars chacune pour les Etats parties suivants :

Algérie (préparation d'un schéma directeur d'urbanisme pour Tipasa), Equateur (contribution à l'étude sur le profil touristique du Parc national des Galapagos), Jamahiriya arabe libyenne (protection de Leptis Magna contre les crues du Wadi Lebda), République-Unie de Tanzanie (contribution additionnelle en vue de l'acquisition d'un camion de prise de vues pour le Parc national de Serengeti), Royaume-Uni (contribution à l'expédition sur l'île d'Henderson), Sénégal (recrutement de consultants pour l'étude écologique/socio-économique sur le projet de construction de routes dans le Parc national du Niokolo-Koba) ; Yougoslavie (conservation des façades en marbre du Monastère de Studenica),

Dollars E.U.

<u>Zaire</u> (publication des actes d'un séminaire sous-régional de formation organisé au Parc national des Virunga) et <u>Zimbabwe</u> (contribution à un atelier sur la planification et la gestion des ressources du Parc national de Mana pools ainsi que des aires de safari de Sapi et de Chewore ; une aide financière a également été accordée à des participants à des réunions techniques internationales organisées sur des thèmes liés à l'application de la convention (Malaisie, Chine, Guatemala, Nigéria, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie) ; le tout pour un montant total estimé à	140.000
A sa 14e session tenue à Banff (Canada) du 7 au 12 décembre 1990, le Comité du patrimoine mondial a approuvé les projets suivants :	
<u>Canada</u> : publication des actes du Colloque international sur "la sauvegarde des ensembles historiques urbains en période d'évolution"	26.000
<u>Grèce</u> : équipement pour le site archéologique de Delphes	50.000
<u>Mali</u> : contribution à la sauvegarde des trois principales mosquées de Tombouctou	45.000
<u>Panama</u> : contribution à la mise en oeuvre du plan de gestion du Parc national de La Amistad	50.000
<u>République-Unie de Tanzanie</u> : achat d'une Land Rover et d'équipement radio pour le site archéologique d'Olduvai dans la Zone de conservation de Ngorongoro	49.782
<u>Yougoslavie</u> : achat d'équipement pour la restauration des peintures murales du Monastère de Studenica	51.000
<u>Zaire</u> : construction d'infrastructures et achat d'un véhicule et de petit équipement pour le Parc national de la Salonga	60.000
Pour la période du 1er janvier au 15 février 1991, la Présidente du Comité du patrimoine mondial a approuvé le projet suivant :	
Participation de spécialistes du <u>Cameroun</u> , de la <u>Côte d'Ivoire</u> , de la <u>Guinée</u> et de <u>Madagascar</u> à la Conférence internationale sur la forêt tropicale, tenue au Zaire du 18 au 28 mars 1991	8.000
En 1988, le Comité international pour la sauvegarde de Venise et de la Grande Muraille avait versé au Fonds du patrimoine mondial la somme de 885.000 francs français, soit 146.039,60 dollars des Etats-Unis, pour la restauration d'une partie de la Grande Muraille. Le gouvernement chinois ayant fait savoir en 1990 qu'il souhaitait voir restaurée la partie de la Grande Muraille située à Mutianyu, un contrat a été établi à cet effet avec la Commission nationale chinoise pour l'Unesco.	



V. REPRESENTATION EQUITABLE AU SEIN DU COMITE DU PATRIMOINE  
MONDIAL DES DIFFERENTES REGIONS ET CULTURES DU MONDE

16. La septième Assemblée générale des Etats parties à la Convention ayant invité le Comité du patrimoine mondial à continuer d'examiner des procédures susceptibles d'assurer une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde, ce dernier a inclus dans les budgets pour 1990 et 1991 une somme de 20.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique destinée à couvrir les frais de participation à ses sessions et à son Bureau des seuls spécialistes de la conservation du patrimoine culturel et naturel représentant les Etats membres du Comité figurant sur la liste des pays les moins avancés (PMA), telle qu'arrêtée par l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a décidé, lors de sa quatorzième session, qu'un tableau qui montrerait la participation, passée et actuelle, au Bureau et au Comité, serait soumis à chaque Assemblée générale ; que les Etats seraient invités à présenter leurs candidatures en tenant compte du fait qu'il était important de faire participer régulièrement des experts aux réunions, et d'assurer un équilibre entre patrimoine culturel et patrimoine naturel ; que les Etats qui souhaitaient siéger au Comité seraient invités à faire acte de candidature dans un délai approprié qui pourrait être de trois mois.

VI. ACTIVITES PROMOTIONNELLES

17. Le Secrétariat a continué de produire et de mettre à jour du matériel d'information qui a été largement diffusé, en particulier :

- le dépliant sur la Convention (produit en anglais, arabe, espagnol et français, ainsi qu'en allemand par la Commission nationale de ce pays et en japonais par les clubs UNESCO du Japon) ;
- l'agenda du patrimoine mondial, produit en 9.000 exemplaires en 90 et en 11.000 exemplaires en 91 ;
- des expositions photographiques.

18. Le Secrétariat a également contribué à la production de matériel audiovisuel, films sur des sites du patrimoine mondial et reportages de l'UNESCO destinés aux télévisions.

19. En matière de publications, une série de volumes destinés à la jeunesse a été lancée en coédition avec l'UNESCO, en espagnol et en français. Une vingtaine de titres sont déjà parus.

20. Devant l'intérêt croissant suscité par l'action menée en faveur du patrimoine mondial, le Comité a chargé le Secrétariat de faire part très régulièrement des informations dans les revues de l'UNESCO - c'est ainsi qu'une rubrique patrimoine a été créée dans le Courrier, que Sources donne régulièrement des nouvelles de la Convention - et dans les revues de l'ICOMOS et de l'UICN, ainsi que dans la presse en général. Le Secrétariat a fait un effort particulier en direction de la presse et de nombreux articles sur la Convention ont été publiés dans différents journaux.

21. Les Etats parties sont également encouragés à mener des activités de promotion et d'information du public dans leur pays ; c'est ainsi qu'ont été organisées des expositions ou des manifestations sur le patrimoine mondial en Allemagne, en Australie, à Cuba, en France, en Grèce, au Liban, en Inde, au Sénégal, en Suisse, en Tunisie et dans deux Etats qui ne sont pas encore parties à la Convention, la Belgique et le Japon. Les autorités canadiennes et la Ville de Québec ont organisé en juin/juillet 1991 un Colloque international des villes du patrimoine mondial, ainsi qu'une exposition sur le même thème au Musée de la civilisation à Québec.

VII. PREPARATION DU 20e ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DE LA  
CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

22. Le Comité du patrimoine mondial a décidé d'organiser en 1992 un certain nombre d'activités au Siège de l'UNESCO et dans les différentes régions du monde pour commémorer le 20e anniversaire de l'adoption de la Convention. Le Comité a également souhaité que tous les Etats, parties ou non à la Convention, soient encouragés par une résolution de la Conférence générale à coopérer à cette célébration en menant des activités dans leur pays.

ANNEXE I

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

U N E S C O

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL (Paris, 1972)LISTE DES 117 ETATS AYANT DEPOSE UN INSTRUMENT DE  
RATIFICATION, D'ACCEPTATION OU D'ADHESIONAU 21 NOVEMBRE 1990(115 Etats Parties \*/\*\*)

ETATS

Date du dépôt de  
la ratification (R)  
de l'acceptation (Ac)  
ou de l'adhésion (A)

---

AFGHANISTAN	20.03.79 (R)
ALBANIE	10.07.89 (R)
ALGERIE	24.06.74 (R)
ALLEMAGNE (République fédérale d) <sup>(**)</sup>	23.08.76 (R)
ANTIGUA ET BARBUDA	01.11.83 (Ac)
ARABIE SAOUDITE	07.08.78 (Ac)
ARGENTINE	23.08.78 (Ac)
AUSTRALIE	22.08.74 (R)
BANGLADESH	03.08.83 (Ac)
BELIZE	06.11.90 (R)
BENIN	14.06.82 (R)
BOLIVIE	04.10.76 (R)
BRESIL	01.09.77 (Ac)
BULGARIE	07.03.74 (Ac)
BURKINA FASO	02.04.87 (R)
BURUNDI	19.05.82 (R)
CAMEROUN	07.12.82 (R)
CANADA	23.07.76 (Ac)
CAP-VERT (République du)	28.04.88 (Ac)
CHILI	20.02.80 (R)

CHINE (République populaire de)	12.12.85 (R)
CHYPRE	14.08.75 (Ac)
COLOMBIE	24.05.83 (Ac)
CONGO (République populaire du)	10.12.87 (R)
COSTA RICA	23.08.77 (R)
COTE D'IVOIRE	09.01.81 (R)
CUBA	24.03.81 (R)
DANEMARK	25.07.79 (R)
EGYPTE	07.02.74 (R)
EQUATEUR	16.06.75 (Ac)
ESPAGNE	04.05.82 (Ac)
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	07.12.73 (R)
ETHIOPIE	06.07.77 (R)
FIDJI	21.11.90 (R)
FINLANDE	04.03.87 (R)
FRANCE	27.06.75 (Ac)
GABON	30.12.86 (R)
GAMBIE	01.07.87 (R)
GHANA	04.07.75 (R)
GRECE	17.07.81 (R)
GUATEMALA	16.01.79 (R)
GUINEE	18.03.79 (R)
GUYANE	20.06.77 (Ac)
HAITI	18.01.80 (R)
HONDURAS	08.06.79 (R)
HONGRIE	15.07.85 (Ac)
INDE	14.11.77 (R)
INDONESIE	06.07.89 (Ac)
IRAK	05.03.74 (Ac)
IRAN (République islamique d')	26.02.75 (Ac)
ITALIE	23.06.78 (R)
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	13.10.78 (R)
JAMAIQUE	14.06.83 (Ac)
JORDANIE	05.05.75 (R)
LIBAN	03.02.83 (R)
LUXEMBOURG	28.09.83 (R)
MADAGASCAR	19.07.83 (R)
MALAISIE	07.12.88 (R)
MALAWI	05.01.82 (R)
MALDIVES	22.05.86 (Ac)

MALI	05.04.77 (Ac)
MALTE	14.11.78 (Ac)
MAROC	28.10.75 (R)
MAURITANIE	02.03.81 (R)
MEXIQUE	23.02.84 (Ac)
MONACO	07.11.78 (R)
MOZAMBIQUE	27.11.82 (R)
NEPAL	20.06.78 (Ac)
NICARAGUA	17.12.79 (Ac)
NIGER	23.12.74 (Ac)
NIGERIA	23.10.74 (R)
NORVEGE	12.05.77 (R)
NOUVELLE ZELANDE	22.11.84 (R)
OMAN	06.10.81 (Ac)
OUGANDA	20.11.87 (Ac)
PAKISTAN	23.07.76 (R)
PANAMA	03.03.78 (R)
PARAGUAY	28.04.88 (R)
PEROU	24.02.82 (R)
PHILIPPINES	19.09.85 (R)
POLOGNE	29.06.76 (R)
PORTUGAL	30.09.80 (R)
QATAR	12.09.84 (Ac)
REPUBLIQUE ARABE DU YEMEN <sup>(*)</sup>	25.01.84 (R)
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	13.08.75 (Ac)
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	22.12.80 (R)
REPUBLIQUE DE COREE	14.09.88 (Ac)
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE <sup>(**)</sup>	12.12.88 (Ac)
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	20.03.87 (R)
REPUBLIQUE DOMINICAINE	12.02.85 (R)
REPUBLIQUE POPULAIRE DE MONGOLIE	02.02.90 (Ac)
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DU YEMEN <sup>(*)</sup>	07.10.80 (Ac)
REPUBLIQUE S.S. DE BIELORUSSIE	12.10.88 (R)
REPUBLIQUE S.S. D'UKRAINE	12.10.88 (R)
REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	02.08.77 (R)
ROUMANIE	16.05.90 (Ac)
ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	29.05.84 (R)
SAINT-CHRISTOPHE-ET-NEVIS	10.07.86 (Ac)
SAINT-SIEGE	07.10.82 (A)

SENEGAL	13.02.76 (R)
SEYCHELLES	09.04.80 (Ac)
SOUDAN	06.06.74 (R)
SRI LANKA	06.06.80 (Ac)
SUEDE	22.01.85 (R)
SUISSE	17.09.75 (R)
TCHECOSLOVAQUIE	15.11.90 (Ac)
THAILANDE	17.09.87 (Ac)
TUNISIE	10.03.75 (R)
TURQUIE	16.03.83 (R)
URSS	12.10.88 (R)
URUGUAY	09.03.89 (Ac)
VENEZUELA	30.10.90 (Ac)
VIETNAM	19.10.87 (Ac)
YOUgosLAVIE	26.05.75 (R)
ZAIRE	23.09.74 (R)
ZAMBIE	04.06.84 (R)
ZIMBABWE	16.08.82 (R)

\* Unification de la République populaire démocratique du Yémen et de la République arabe du Yémen, le 19 mai 1990.

\*\* Unification de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne, le 3 octobre 1990.

ANNEXE II

Liste des 337 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial  
par le Comité du patrimoine mondial

(245 biens culturels, 78 biens naturels et 14 biens mixtes,  
situés dans 73 États Parties)

(au 12 décembre 1990)

État partie ayant soumis  
la proposition d'inscription du bien,  
conformément à la Convention

Nom du bien

Algérie	La Kalâa des Béni Hammad
"	Tassili n'Ajjer
"	Vallée du M'Zab
"	Djémila
"	Tipasa
"	Timgad
Allemagne (Rép. fédérale d')	Cathédrale d'Aix-la-Chapelle
"	Cathédrale de Spire
"	La Résidence de Wurtzbourg avec les Jardins de la Cour et la Place de la Résidence
"	Église de pèlerinage de Wies
"	Châteaux d'Augustusburg et de Falkenlust à Brühl
"	Cathédrale Sainte-Marie et Église Saint-Michel d'Hildesheim
"	Trèves - Monuments romains, Cathédrale et Église Notre-Dame
"	Ville hanséatique de Lübeck
"	Châteaux et Parcs de Potsdam et de Berlin
Argentine	Los Glaciares
"	Parc national de l'Iguazu
Argentine et Brésil	Missions jésuites des Guaranis : San Ignacio Mini, Santa Ana, Nuestra Señora de Loreto et Santa Maria Mayor (Argentine), Ruines de Sao Miguel das Missoes (Brésil)

Australie	Parc national du Kakadu
"	La Grande Barrière
"	La Région des Lacs Willandra
"	Zone de nature sauvage de Tasmanie
"	Les Iles Lord Howe
"	Parc des forêts pluviales tempérées subtropicales de la côte est de l'Australie
"	Parc national d'Uluru
"	Tropiques humides de Queensland
Bangladesh	La ville-mosquée historique de Bagerhat
"	Ruines du Vihara Bouddhique de Paharpur
Bénin	Palais royaux d'Abomey
Bolivie	Ville de Potosi
"	Missions jésuites des Chiquitos
Brésil	Ville historique d'Ouro Preto
"	Centre historique de la ville d'Olinda
"	Centre historique de Salvador de Bahia
"	Sanctuaire du Bon Jésus à Congonhas
"	Parc national d'Iguaçu
"	Brasilia
Bulgarie	Église de Boyana
"	Cavalier de Madara
"	Tombe thrace de Kazanlak
"	Églises rupestres d'Ivanovo
"	Ancienne cité de Nessebar
"	Monastère de Rila
"	Réserve naturelle de Srébarna
"	Parc national de Pirin
"	Tombeau thrace de Svechtari
Cameroun	Réserve de faune du Dja
Canada	Parc national historique de l'Anse aux Meadows
"	Parc national Nahanni
"	Parc provincial des Dinosaurés
"	Ile Anthony
"	Le Secteur du Précipice à bisons "Head-Smashed-In- Buffalo Jump"
"	Parc national de Wood Buffalo



"	Parcs des montagnes Rocheuses canadiennes <sup>(*)</sup>
"	Arrondissement historique de Québec
"	Parc national du Gros Morne
Canada et États-Unis d'Amérique	Parc national de Kluane et Parc national et Réserve de Wrangell-Saint Elias
Chine	Mont Taishan
(Rép. populaire de)	La Grande Muraille
"	Le Palais impérial des Dynasties Ming et Qing
"	Grottes de Mogao
"	Le Mausolée du Premier Empereur Qin
"	Site de L'Homme de Pékin à Zhoukoudian
"	Mont Huangshan
Chypre	Paphos
"	Églises peintes de la région de Troodos
Colombie	Port, forteresse et ensemble monumental de Carthagène
Costa Rica	Réserves de la Cordillère de Talamanca - La Amistad
Côte d'Ivoire	Parc national de Taï
"	Parc national de la Comoé
Cuba	Vieille ville de La Havane et son système de fortifications
"	Trinidad et la Vallée de los Ingenios
Égypte	Memphis et sa Nécropole - les zones des Pyramides de Guizeh à Dahchour
"	La Thèbes antique et sa Nécropole
"	Les Monuments de Nubie d'Abou Simbel à Philae
"	Le Caire islamique
"	Abou Mena

\* Le site de Burgess Shale, précédemment inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, fait partie des Parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Équateur	Iles Galapagos
"	Ville de Quito
"	Parc national Sangay
Espagne	La mosquée de Cordoue
"	L'Alhambra et le Generalife à Grenade
"	La cathédrale de Burgos
"	Monastère et site de l'Escorial à Madrid
"	Parc Güell, Palais Güell, Casa Mila à Barcelone
"	Grotte d'Altamira
"	La vieille ville de Ségovie et son aqueduc
"	Églises du Royaume des Asturies
"	La vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle
"	La vieille ville d'Avila avec ses églises extra-muros
"	Architecture mudéjare de Teruel
"	Ville historique de Tolède
"	Parc national de Garajonay
"	Vieille ville de Caceres
"	La Cathédrale, l'Alcazar et l'Archivo de Indias de Séville
"	Vieille ville de Salamanque
États-Unis d'Amérique	Parc national Redwood
"	Mesa Verde
"	Yellowstone
"	Parc national du Grand Canyon
"	Parc national des Everglades
"	Independence Hall
"	Parc national de Mammoth Cave
"	Parc national Olympique
"	Site historique d'État des Cahokia Mounds
"	Parc national des Great Smoky Mountains
"	Forteresse et site historique de San Juan à Porto Rico
"	Statue de la Liberté
"	Parc national de Yosémité
"	Parc national historique de Chaco
"	Monticello et Université de Virginie à Charlottesville
"	Parc national des Volcans d'Hawaï
Éthiopie	Parc national du Simen
"	Églises creusées dans le roc de Lalibela
"	Fasil Ghebi
"	Basse Vallée de l'Aouache
"	Tiya
"	Axoum
"	Basse Vallée de l'Omo

France	Mont-Saint-Michel et sa baie
"	Cathédrale de Chartres
"	Palais et parc de Versailles
"	Basilique et colline de Vézelay
"	Grottes ornées de la Vallée de la Vézère
"	Palais et parc de Fontainebleau
"	Château et domaine de Chambord
"	Cathédrale d'Amiens
"	Théâtre antique et ses abords et "Arc de Triomphe" d'Orange
"	Monuments romains et romans d'Arles
"	Abbaye cistercienne de Fontenay
"	Saline royale d'Arc-et-Senans
"	Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy
"	Église de Saint-Savin sur Gartempe
"	Caps de Girolata et de Porto et Réserve naturelle de Scandola en Corse
"	Le Pont du Gard
"	Strasbourg - Grande Ile
Ghana	Forts et Châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest
"	Bâtiments traditionnels Asante
Grèce	Temple d'Apollon Épikourios à Bassae
"	Site archéologique de Delphes
"	Acropole d'Athènes
"	Mont Athos
"	Météores
"	Monuments paléochrétiens et byzantins de Thessalonique
"	Site archéologique d'Épidaure
"	Ville médiévale de Rhôdes
"	Site archéologique d'Olympie
"	Mystras
"	Délos
"	Monastères de Daphni, Hossios Luckas et Néa Moni de Chios
Guatemala	Parc national de Tikal
"	Antigua Guatemala
"	Parc archéologique et ruines de Quirigua
Guinée et Côte d'Ivoire	Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba

Haïti	Parc national historique - Citadelle, Sans Souci, Ramiers
Honduras	Site maya de Copan
"	Réserve de la biosphère Rio Platano
Hongrie	Budapest : le panorama des deux bords du Danube et le quartier du Château de Buda
"	Hollokö
Inde	Grottes d'Ajanta
"	Grottes d'Ellora
"	Fort d'Agra
"	Le Taj Mahal
"	Le Temple du soleil à Konarak
"	Ensemble de monuments de Mahabalipuram
"	Parc national de Kaziranga
"	Sanctuaire de faune de Manas
"	Parc national de Keoladeo
"	Églises et couvents de Goa
"	Ensemble monumental de Khajuraho
"	Ensemble monumental de Hampi
"	Fatehpur Sikri
"	Ensemble de monuments de Pattadakal
"	Grottes d'Elephanta
"	Temple de Brihadisvara à Thanjavur
"	Parc national des Sundarbans
"	Parc national de Nanda Devi
"	Monuments bouddhiques de Sânci
Irak	Hatra
Iran	Tchoga Zanbil
"	Persépolis
"	Meidan Emam, Ispahan
Italie	Art rupestre du Valcamonica
"	L'Église et le couvent dominicain de Santa Maria delle Grazie avec "La Cène" de Léonard de Vinci
"	Centre historique de Florence
"	Venise et sa lagune
"	La Piazza del Duomo à Pise
"	Centre historique de San Gimignano

Italie/Saint-Siège  
(chacun selon sa  
propre juridiction)

Centre historique de Rome, les biens du Saint-Siège  
situés dans cette ville bénéficiant des droits  
d'extraterritorialité, et Saint-Paul-hors-les-Murs

Jamahiriya arabe libyenne

Site archéologique de Leptis Magna  
Site archéologique de Sabratha  
Site archéologique de Cyrène  
Sites rupestres du Tadrart Acacus  
Ancienne ville de Ghadamès

Jordanie

La vieille ville de Jérusalem et ses remparts  
Pétra  
Qusair Amra

Liban

Anjar  
Baalbek  
Byblos  
Tyr

Madagascar

Réserve naturelle intégrale du Tsingy de Bemaraha

Malawi

Parc national du Lac Malawi

Mali

Villes anciennes de Djenné  
Tombouctou  
Falaise de Bandiagara (Pays Dogon)

Malte

Hypogée de Hal Safliéni  
Ville de La Valette  
Temples de Ggantija

Maroc

Médina de Fès  
Médina de Marrakech  
Ksar d'Aït-Ben-Haddou

Mauritanie

Parc national du Banc d'Arguin

Mexique

Sian Ka'an  
Cité préhispanique et Parc national de Palenque  
Centre historique de Mexico et Xochimilco  
Cité préhispanique de Téotihuacan

"	Centre historique de Oaxaca et Zone archéologique de Monte Alban
"	Centre historique de Puebla
"	Ville historique de Guanajuato et mines adjacentes
"	Ville préhispanique de Chichen Itza
Népal	Parc national de Sagarmatha
"	Vallée de Kathmandu
"	Parc national de Royal Chitwan
Norvège	"Stavkirke" d'Urnes
"	Quartier de "Bryggen" dans la ville de Bergen
"	Roros
"	Sites d'Art rupestre d'Alta
Nouvelle-Zélande	Te Wahipounamu - Zone sud-ouest de la Nouvelle-Zélande <sup>**</sup>
"	Parc national de Tongariro
Oman	Fort de Bahla
"	Sites archéologiques de Bat, Al-Khutm et Al-Ayn
Pakistan	Ruines archéologiques de Mohenjo Daro
"	Taxila
"	Ruines bouddhistes de Takht-i-Bahi et vestiges de Sahr-i-Bahlol
"	Monuments historiques de Thatta
"	Fort et Jardins de Shalimar à Lahore
Panama	Les fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobelo, San Lorenzo
"	Parc national du Darien
"	La Amistad
Pérou	Ville de Cuzco
"	Sanctuaire historique de Machupicchu
"	Site archéologique de Chavin
"	Parc national de Huascarán
"	Zone archéologique de Chan Chan

\*\* Les sites du Parc national de Westland et du Mont Cook et du Parc national de Fiordland, précédemment inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, font partie de Te Wahipounamu - Zone sud-ouest de la Nouvelle-Zélande.

que	"	Parc national de Manu
	"	Ensemble conventuel de San Francisco de Lima
	"	Parc national de Rio Abiseo
	Pologne	Centre historique de Cracovie
	"	Mines de sel de Wieliczka
	"	Camp de concentration d'Auschwitz
	"	Parc national de Bialowieza
	"	Centre historique de Varsovie
	Portugal	Centre d'Angra do Heroismo aux Açores
	"	Monastère des Hiéronymites et Tour de Belem à Lisbonne
	"	Monastère de Batalha
	"	Couvent du Christ à Tomar
	"	Centre historique d'Evora
	"	Monastère d'Alcobaça
	République arabe syrienne	Ancienne ville de Damas
	"	Ancienne ville de Bosra
	"	Site de Palmyre
	"	Ancienne ville d'Alep
	République centrafricaine	Parc national du Manovo-Gounda Saint Floris
	République dominicaine	Ville coloniale de Saint-Domingue
	République-Unie de Tanzanie	Zone de conservation de Ngorongoro
	"	Ruines de Kilwa Kisiwani et de Songo Mnara
	"	Parc national de Serengeti
	"	Réserve de gibier de Selous
	"	Parc national du Kilimandjaro
	Royaume-Uni	La Chaussée des Géants et sa côte
	"	Cathédrale et Château de Durham
	"	Gorge d'Ironbridge
	"	Parc de Studley Royal avec les ruines de l'Abbaye de Fountains
	"	Stonehenge, Avebury et sites associés
	"	Châteaux forts et enceintes du Roi Édouard Ier dans l'ancienne Principauté de Gwynedd
	"	Ile de Saint Kilda
	"	Palais de Blenheim
	"	Ville de Bath

"	Le Mur d'Hadrien
"	Le Palais de Westminster, l'Abbaye de Westminster et l'Église Sainte Marguerite
"	Ile d'Henderson
"	La Tour de Londres
"	Cathédrale, Abbaye Saint-Augustin et Église Saint-Martin à Cantorbéry
Saint-Siège	La Cité du Vatican
Sénégal	Ile de Gorée
"	Parc national du Niokolo-Koba
"	Parc national des oiseaux du Djoudj
Seychelles	Atoll d'Aldabra
"	Réserve naturelle de la Vallée de Mai
Sri Lanka	Ville sainte d'Anuradhapura
"	Cité historique de Polonnaruva
"	Ville ancienne de Sigiriya
"	Réserve forestière de Sinharaja
"	Ville sacrée de Kandy
"	Vieille ville de Galle et ses fortifications
Suisse	Couvent de Saint-Gall
"	Couvent bénédictin Saint-Jean des Soeurs à Münstair
"	Vieille ville de Berne
Tunisie	Médina de Tunis
"	Site archéologique de Carthage
"	Amphithéâtre d'El Jem
"	Parc national de l'Ichkeul
"	Cité punique de Kerkouane et sa Nécropole
"	Médina de Sousse
"	Kairouan
Turquie	Zones historiques d'Istanbul
"	Le Parc national de Göreme et les sites rupestres de Cappadoce
"	Grande mosquée et Hôpital de Divrigi
"	Hattousa
"	Nemrut Dag
"	Xanthos-Letoon
"	Hierapolis-Pamukkale



ter  
Ukraine  
(Rép. Socialiste Soviétique)

Kiev : Cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des  
bâtiments monastiques et Laure de Kievo-  
Petchersk

URSS

Centre historique de Leningrad et ensembles  
monumentaux annexes

"

Itchan Kala

"

Kizhi Pogost

"

Le Kremlin et la place Rouge, Moscou

Yémen

Ancienne ville de Shibam et son mur d'enceinte  
Vieille ville de Sana'a

Yougoslavie

Vieille ville de Dubrovnik

"

Le vieux Ras avec Sopocani

"

Noyau historique de Split avec le Palais de  
Dioclétien

"

Parc national de Plitvicka

"

Contrée naturelle et culturo-historique d'Ohrid

"

Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor

"

Parc national Durmitor

"

Monastère de Studenica

"

Grottes de Skocjan

Zaïre

Parc national des Virunga

"

Parc national de la Garamba

"

Parc national du Kahuzi-Biega

"

Parc national de la Salonga

Zambie/Zimbabwe

Chutes Victoria/Mosi-oa-Tunya

Zimbabwe

Parc national de Mana Pools, Aires de Safari Sapi  
et Chewore

"

Monument national du Grand Zimbabwe

"

Ruines de Khami

ANNEXE III

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

(1972)

LISTE DES 52 ETATS PARTIES AYANT SOUMIS UNE LISTE INDICATIVE  
DES BIENS CULTURELS ET/OU NATURELS DONT ILS ENVISAGENT  
DE PROPOSER L'INSCRIPTION SUR  
LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

(au 19 mars 1991)

<u>ETATS</u>	<u>Liste biens culturels</u>	<u>Liste biens naturels</u>
AFGHANISTAN		
ALBANIE		
ALGERIE		
ALLEMAGNE _____	oui _____	oui _____
ANTIGUA ET BARBUDA		
ARABIE SAOUDITE _____	oui _____	
ARGENTINE		
AUSTRALIE		
BANGLADESH		
BELIZE		
BENIN _____	oui _____	
BOLIVIE _____	oui _____	oui _____
BRESIL _____	oui _____	oui _____
BULGARIE _____	oui _____	oui _____
BURKINA FASO		
BURUNDI		
CAMEROUN		
CANADA _____	oui _____	oui _____
CAP VERT		
CHILI		
CHINE (Rép. populaire de) _____	oui _____	oui _____
CHYPRE _____	oui _____	
COLOMBIE _____	oui _____	
CONGO		
COSTA RICA		
COTE D'IVOIRE		
CUBA _____	oui _____	oui _____
DANEMARK		

EGYPTE \_\_\_\_\_ oui  
EQUATEUR \_\_\_\_\_  
ESPAGNE \_\_\_\_\_ oui  
ETATS-UNIS D'AMERIQUE \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
ETHIOPIE \_\_\_\_\_  
FIDJI \_\_\_\_\_  
FINLANDE \_\_\_\_\_ oui  
FRANCE \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
GABON \_\_\_\_\_  
GAMBIE \_\_\_\_\_  
GHANA \_\_\_\_\_  
GRECE \_\_\_\_\_ oui  
GUATEMALA \_\_\_\_\_  
GUINEE \_\_\_\_\_  
GUYANE \_\_\_\_\_ oui  
HAITI \_\_\_\_\_  
HONDURAS \_\_\_\_\_  
HONGRIE \_\_\_\_\_ oui  
INDE \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
INDONESIE \_\_\_\_\_  
IRAK \_\_\_\_\_ oui  
IRAN (Rép. islamique d') \_\_\_\_\_  
ITALIE \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE \_\_\_\_\_ oui  
JAMAIQUE \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
JORDANIE \_\_\_\_\_ oui  
LIBAN \_\_\_\_\_  
LUXEMBOURG \_\_\_\_\_ oui  
MADAGASCAR \_\_\_\_\_  
MALAISIE \_\_\_\_\_  
MALAWI \_\_\_\_\_  
MALDIVES \_\_\_\_\_ oui  
MALI \_\_\_\_\_ oui  
MALTE \_\_\_\_\_  
MAROC \_\_\_\_\_  
MAURITANIE \_\_\_\_\_  
MEXIQUE \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
MÓNACO \_\_\_\_\_  
MOZAMBIQUE \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
NEPAL \_\_\_\_\_  
NICARAGUA \_\_\_\_\_  
NIGER \_\_\_\_\_

NIGE  
NOR  
NOI  
OM  
O  
I

NIGERIA \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
NORVEGE \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
NOUVELLE ZELANDE  
OMAN \_\_\_\_\_ oui  
OUGANDA  
PAKISTAN \_\_\_\_\_ oui  
PANAMA  
PARAGUAY  
PEROU \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
PHILIPPINES \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
POLOGNE \_\_\_\_\_ oui  
PORTUGAL \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
QATAR  
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE \_\_\_\_\_ oui  
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
REPUBLIQUE DE COREE  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE  
POPULAIRE LAO \_\_\_\_\_ oui  
REPUBLIQUE DOMINICAINE  
REPUBLIQUE POPULAIRE DE MONGOLIE  
REPUBLIQUE S. S. DE BIELORUSSIE  
REPUBLIQUE S. S. D'UKRAINE \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
ROUMANIE \_\_\_\_\_ oui  
ROYAUME UNI DE GRANDE BRETAGNE  
ET D'IRLANDE DU NORD \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
SAINT-CHRISTOPHE-et-  
NEVIS  
SAINT-SIEGE  
SENEGAL  
SEYCHELLES  
SOUDAN  
SRI LANKA \_\_\_\_\_ oui  
SUEDE \_\_\_\_\_ oui  
SUISSE  
TCHECOSLOVAQUIE  
THAILANDE \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
TUNISIE \_\_\_\_\_ oui  
TURQUIE \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui  
URSS \_\_\_\_\_ oui  
URUGUAY  
VENEZUELA  
VIETNAM

YEMEN \_\_\_\_\_ oui

YOUgoslavie \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ oui

ZAIRE

ZAMBIE

ZIMBABWE

ANNEXE IV

BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PÉRIL  
PAR DÉCISION DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

ÉTAT PARTIE AYANT SOUMIS LA  
PROPOSITION D'INSCRIPTION DU BIEN  
CONFORMÉMENT A LA CONVENTION

NOM DU BIEN

DATE DE L'INSCRIPTION

BÉNIN	PALAIS ROYAUX D'ABOMEY	06/12/1985 PARIS, 9 <sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ
ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE	LA VIEILLE VILLE DE JÉRUSALEM ET SES MURS	17/12/1982 PARIS, 6 <sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ
MALI	TOMBOUCTOU	12/12/1990 CANADA, 14 <sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ
OMAN	FORT DE BAHLA	09/12/1988 BRASILIA, 12 <sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ
PÉROU	ZONE ARCHÉOLOGIQUE DE CHAN CHAN	28/11/1986 PARIS, 10 <sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ
POLOGNE	MINES DE SEL DE WIELICZKA	15/12/1989 PARIS, 13 <sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ
YUGOSLAVIE	CONTRÉE NATURELLE ET CULTURO- HISTORIQUE DE KOTOR	26/10/1979 LOUXOR, 3 <sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ
ZAIRE	PARC NATIONAL DE LA GARAMBA	02/11/1984 BUENOS AIRES, 8 <sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ